



S. MIXTE AIR-DORDOGNE (Siren : 252403829)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Bergerac
Arrondissement	Bergerac
Département	Dordogne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	23/04/1982
Date d'effet	23/04/1982

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Thierry Nardou

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Aéroport de Roumanières
Numéro et libellé dans la voie	Route d'Agen
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	24100 BERGERAC
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotations de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	89 631
Densité moyenne	195,20

Périmètres

Nombre total de membres : 4

- Dont 1 commune membre :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
24	Périgueux (212403224)	31 531

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
24	CA Bergeracoise (200034817)	CA

- Dont 2 organismes publics :

Organismes adhérant au groupement
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DORDOGNE (182400143)
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE (222400012)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Développement et aménagement économique</p> <p>- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire</p> <p><i>Ce syndicat mixte a pour objet d'étudier et de promouvoir la création à partir des aérodromes de Périgueux-Bassillac et de Bergerac-Roumanières, des liaisons utiles au Périgord, en particulier vers Paris et de négocier avec des compagnies aériennes ou avec d'autres organismes qui pourraient éventuellement être mis en place, l'exploitation de ces lignes et le financement de ladite exploitation à l'exclusion d'acquisition de matériel volant. Monsieur Dupuy, Chef de Poste chargé de la gestion de la Paierie Départementale de la Dordogne, est nommé Receveur du Syndicat Mixte "Air Dordogne". Le siège du syndicat est fixé à l'Hôtel du département de la Dordogne, 2 rue Paul Lousi Courier - 24019 - PERIGUEUX CEDEX. Le syndicat mixte prend la dénomination de "Syndicat Mixte Air Dordogne" (S.M.A.D.). Le Syndicat Mixte a pour objet : - d'être le créateur de l'aéroport de Bergerac au sens de l'article L 221-1 du code de l'aviation civile; - d'aménager et renouveler les biens immobiliers de l'aéroport; - d'exploiter l'aéroport avec le souci de promouvoir, au bénéfice de toutes activités de sa zone d'influence, le développement du trafic aérien commercial, de l'aviation d'affaires, de tourisme et de loisirs ainsi que de toutes les activités contribuant au développement de l'aéroport.</i></p> <p>Par substitution</p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)